

# Premier accord sur les quotas en mer du Nord entre UE, Royaume-Uni et Norvège

© 16/03/2021 |  Terre-net Média

**L'Union européenne, le Royaume-Uni et la Norvège ont conclu un accord, le premier accord tripartite depuis le Brexit, sur des quotas de pêche en mer du Nord, a annoncé le gouvernement norvégien.**

« Je suis content que l'accord avec l'UE et le Royaume-Uni soit enfin bouclé. C'est le premier accord de quotas entre les trois parties en mer du Nord et une condition pour la gestion durable » des stocks, a déclaré le ministre norvégien de la Pêche, Odd Emil Ingebrigtsen, dans un communiqué. La pêche fait depuis 1980 l'objet d'un accord de coopération bilatéral entre l'Union européenne et la Norvège, mais le Brexit parachevé l'an dernier a compliqué la donne. Objet d'âpres négociations depuis le début de l'année, le compromis prévoit un quota global de prises fixé à 13 246 tonnes de cabillaud, de 356 357 tonnes de hareng et de 59 512 tonnes de lieu noir, et fixe la quote-part de chacune des trois parties.

Parallèlement, la Norvège a aussi trouvé un accord bilatéral d'échange de quotas avec l'UE, qui débloque aux pêcheurs des deux parties l'accès dans leurs eaux respectives. Faut de s'être entendus jusqu'alors sur le niveau total de prises autorisées en mer du Nord, les pêcheurs européens et norvégiens ne pouvaient plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier accéder à leurs zones de pêche mutuelles. L'organisation représentant les pêcheurs professionnels norvégiens, Fiskebåt, s'est dite « satisfaite » de la conclusion de ces accords mais a réclamé des mesures pour la flotte hauturière pénalisée par la baisse des quotas disponibles.

Un accord bilatéral du même type reste à conclure entre la Norvège et le Royaume-Uni, a noté M. Ingebrigtsen.